

*Prof. H. Vilhena*

# Primeiro Congresso de Medicina

## Tropical da Africa Ocidental

*A realizar em Angola, na cidade de Loanda,  
nos dias 16 a 23 de Julho de 1923, sob o  
\* patrocínio e a presidência de honra de*

SUA EX.<sup>a</sup> O

General José Mendes Ribeiro Norton de Matos

Alto Comissário da República em Angola

### REGULAMENTO E PROGRAMA DO CONGRESSO

*Compreendendo o decreto n.º 214, de 13 de  
Dezembro de 1922, a circular de convite  
pormenores de organização e outras infor-  
mações de interesse para os congressistas.*



\* Composto e impresso na Imprensa Nacional de Angola \*

\*\*\*\*\* LOANDA — 1923 \*\*\*\*\*

22

Esta publicação é enviada aos Governos de todos os Países, tendo Colónias ou Domínios na África Ocidental; aos Governos dessas Colónias e Domínios; às Escolas de Medicina Tropical e outros Institutos, Sociedades e Missões dos que se interessam pelo progresso da medicina exótica, e pelo aperfeiçoamento da assistência aos indígenas desta parte de África.

Oportunamente será enviada, às mesmas entidades, uma segunda publicação em três linguas, contendo os nomes dos delegados ao Congresso e outros esclarecimentos suplementares.

---

*Cette publication est envoyée aux Gouvernements de tous les Pays ayant des Colonies ou Domaines à l'Afrique Occidentale; aux Gouvernements de ces Colonies et Domaines; à toutes les Ecoles de Médecine Tropicale, et autres Instituts, Sociétés et Missions qui s'intéressent au progrès de la Médecine Exotique, et au perfectionnement de l'assistance aux indigènes de ce côté d'Afrique.*

*Une deuxième publication, en trois langues, sera postérieurement envoyée aux mêmes entités, contenant les noms des délégués officiels au Congrès et autres renseignements supplémentaires.*



# Primeiro Congresso de Medicina

## Tropical da Africa Ocidental

A realizar em Angola, na cidade de Loanda,  
nos dias 16 a 23 de Julho de 1923, sob o  
patrocínio e a presidência de honra de

SUA EX.ª O

General José Mendes Ribeiro Norton de Matos

Alto Comissário da República em Angola

### REGULAMENTO E PROGRAMA DO CONGRESSO

Compreendendo o decreto n.º 214, de 13 de  
Dezembro de 1922, a circular de convite,  
pormenores de organização e outras infor-  
mações de interesse para os congressistas.



RC  
MACE  
61  
CON



\* Composto e impresso na Imprensa Nacional de Angola \*

\*\*\*\*\* LOANDA — 1922 \*\*\*\*\*





I

DECRETO N.º 214

Tendo a Província de Angola tomado a iniciativa da convocação de um Congresso de Medicina Tropical da Africa Ocidental, primeira de uma série destas assembleias scientificas internacionais, onde, além de outros assuntos, se procurará pôr em dia o importante problema da assistência médica ao indigena, uma das preocupações dominantes do Govêrno de Angola;

Tendo os Govêrnos dos países consultados, aceitado com verdadeiro interêsse aquella iniciativa;

Sendo necessário intensificar os trabalhos preparatórios do Congresso;

Tendo ouvido o Conselho Executivo; e

Usando das faculdades que me conferem as leis n.ºs 1:005 e 1:022, respectivamente, de 7 e 20 de Agosto de 1920:

Hei por bem decretar o seguinte:

Artigo 1.º Terá lugar na cidade de Loanda, de 16 a 23 de Julho de 1923, um Congresso Internacional de Medicina Tropical da Africa Ocidental.

Art. 2.º Este Congresso terá por fim o estudo, troca de ideias e resolução dos assuntos que interessem à saúde e à hygiene dos povoa-mentos europeus e indigenas da Africa Ocidental.

§ único. Entre as questões a resolver sobrelevará a da assistência médica ao indigena.

Art. 3.º O Govêrno de Angola concederá um prêmio de 10.000 francos ao autor do melhor trabalho sôbre *Processos práticos de hospitalização indigena*, e outro de igual valor ao autor do melhor trabalho scientifico apresentado ao Congresso.

Art. 4.º A Comissão de Honra do Congresso será constituída pelos Chefes ou Directores dos Serviços de Saúde das colónia e países que nomearem delegados ao Congresso e pelos directores dos Institutos scientificos que derem a sua adesão.

§ único. Esta Comissão será presidida pelo Alto Comissário da República.

Art. 5.º A Comissão Organizadora do Congresso será constituída pelos Chefes das Repartições Distritais de Saúde e Hygiene dos dis-

tritos de Benguela, Malanje, Cuanza-Norte, Bié, Huila e Mossâmedes, pelo Director do Laboratório Central, pelos professores das Escolas Médico-Cirúrgicas que se encontram em comissão de serviço na Província, e pelo médico em serviço na Agência Geral de Angola e presidida pelo Chefe da Repartição Superior de Saúde e Higiene.

Art. 6.º Os vogais da Comissão Organizadora residentes em Loanda constituem a Comissão Executiva e a Secretaria do Congresso.

§ Único. O Secretário do Congresso será escolhido entre os membros da Comissão Executiva pelo Chefe da Repartição Superior de Saúde e Higiene.

Art. 7.º A Comissão Organizadora compête fazer todo o trabalho preparativo para a reunião do Congresso; promover o transporte e alojamento dos Congressistas e uma ou mais excursões de estudo aos planaltos de Angola; dirigir os trabalhos do Congresso quando reunido e vigiar pelo cumprimento do seu programa.

Art. 8.º A Comissão Executiva tem a seu cargo redigir o regulamento do Congresso, imprimir e distribuir um folheto contendo todos os esclarecimentos que possam interessar os congressistas.

Art. 9.º As despesas necessárias à execução desta portaria serão pagas pela verba inscrita no orçamento para êsse fim.

Art. 10.º Fica revogada a legislação em contrário.

Determino, portanto, que tôdas as autoridades, a quem o conhecimento e a execução dêste decreto pertencer, o cumpram e façam cumprir tão inteiramente como nele se contém.

Alto Commissariado da República, em Loanda, 10 de Dezembro de 1922. — O Alto Commissário, *José Mendes Ribeiro Norton de Matos*.



## CIRCULAIRE D'INVITATION

Mr. ....

Après une entente entre les Services Médicaux des trois Colonies de l'Afrique Occidentale: l'Angola, le Congo Belge et l'Afrique Équatoriale Française où il a été résolu, en principe, faire des réunions périodiques de médecins coloniaux, et l'Angola, par un droit d'ancienneté a eu le privilège d'en recevoir la première, Son Excellence Le Haut Commissaire de la République Portugaise, par son Décret du 13 de Décembre a donné existence légale au premier Congrès de Médecine Tropicale de l'Afrique Occidentale, qu'il a pris sous son patronnage, et dont Il a bien voulu être le Président d'Honneur.

Ce premier Congrès dont le programme a été arrêté entre les trois Directeurs de Service de Santé qui ont pris l'initiative de cette première réunion, a, comme vous verrez, un but absolument pratique, visant surtout à établir en des bases scientifiques, des procès d'assistance aux indigènes que se coadunent avec la psychologie de ces êtres arriérés, timides, et enfantins.

Nous sommes déjà loin de l'époque où les Européens concentrés à certaines places de la côte, prenaient seulement contact avec l'indigène, en son de guerre. Depuis une cinquantaine, les deux races se mêlent plus intimement, et nous sommes à l'étape de faire profiter aux *noirs* notre expérience de siècles, comprenant qu'il y a du devoir et qu'il y a de l'utilité aussi, à les maintenir dans un état sanitaire et hygiénique satisfaisant.

Les médecins qui étaient rares, autrefois, et presque exclusivement destinés à l'assistance aux Blancs, ont compris aussi la tâche formidable et presque religieuse, qu'ils avaient à jouer en face des races inférieures, et ces races leur doivent déjà, à leur insu, des magnifiques services par les combats sans répit contre la variole, la dysenterie, la peste, le paludisme, le pian, la maladie du sommeil...

...Et on ne doit pas oublier que, avec ses moyens limités, le Por



tugal a été le premier à envoyer en Afrique une mission pour la découverte de l'agent étiologique de la maladie du sommeil et que si elle n'a pas pu décèler le producteur de la typanosomiase, a néanmoins, trouvé l'*hypnoccocus* responsable de beaucoup des accidents de la dernière période de la maladie...

...On ne doit non plus oublier, que a été le professeur Kopke, de Lisbonne, le premier a employer l'atoxil en des malades de l'hypnose: et que deux missions portugaises ont réussi à nettoyer complètement l'île du Prince de l'endémie qui la ravageait depuis plus de trente ans.

Il faut rapeller aussi que, depuis 1883, le Portugal avait à Saint Paul de Loanda un Hôpital avec des pavillons superbes, où les noirs recevaient l'assistance en pied d'égalité, comme logement et alimentation, avec les européens.

Et maintenant qui toutes les nations coloniales, en compérence, marchent d'un pas décidé pour l'assainissement de contrées, autrefois réputées comme inhabitables, nous tâchons de ne pas rester en arrière, et toute notre législation des derniers temps est remplie de dispositions bienfaisantes a l'égard des races soumises.

Voilà des titres, à coté de notre qualité de peuple colonial le plus ancien, pour prendre l'initiative de la réunion de ces Congrès Medicaux, ou les techniques de tous les peuples interessés gagneront quelque chose à l'échange de points de vues différents et à analyse de leurs methodes d'assistance. Comme Son Excellence Le Haut Commissaire de la République a bien fait ressortir à la lettre officiel ci-jointe, à Son Excellence le Ministre des Colonies, aucun pays n'a pas le droit de se laisser distancer en cet important sujet.

Son Excellence qui a pris un si vif interêt à la réussite du premier Congrès, a bien voulu prendre, au nom de la Province de l'Angola, la charge du logement de tous les congressistes, et de leur transport de Lisbonne, et des ports d'Afrique, pour Loanda et leur retour, après une excursion scientifique et d'agrément aux plateaux de Benguela et Huila.

Il a aussi pris l'initiative de décerner un prix de 10.000 francs à l'auteur du meilleur travail sur *Procès pratiques d'hospitalisation indigène* et un autre d'égale valeur à un travail scientifique sur il n'importe que sujet médical pourvu qu'il interessé le Continent Africain.

Comme Président du Comité d'Organisation du Congrès, j'ai l'honneur d'inviter par cette circulaire tous les Instituts, Sociétés, Missions, Écoles s'intéressant à l'étude de la Pathologie africaine et au problème de l'Assis-



tance médicale indigène, et tous les médecins se dédiant à la même assistance à se faire représenter ou à comparaître au premier Congrès de Médecine Tropicale de l'Afrique Occidentale qu'aura lieu à Saint Paul de Loanda du 16 au 23 Juillet 1923.

Vous trouverez ici joint le programme succinct avec le Règlement du Congrès, et bien aussi des renseignements que pourront vous intéresser.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faciliter notre tâche en envoyant votre demande d'inscription, à la Repartição Superior de Saúde e Higiene de Angola, à Saint Paul de Loanda, ou à l'Agência Geral de Angola, Rua da Madalena, 237, 1.<sup>o</sup> — Lisbonne qui nous la transmettra de suite.

Nous avons besoin de connaître au plus tôt le nombre et place d'embarquement des congressistes à la fin de prendre des dispositions sur l'endroit où le paquebot recevra les membres du Congrès. Un deuxième opuscule vous sera adressé jusqu'à mai de 1923 avec le nom de tous les adhérents, la liste des rapports reçus, et des renseignements supplémentaires.

En souhaitant qu'il nous soit donné le plaisir de pouvoir vous serrer la main au Congrès de Loanda, nous vous prions d'agréer Mr. ....

l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Loanda, le 14 Decembre 1922.

*Au nom du Comité d'Organisation:*

Le Président,

*Dr. A. Damas Mora*

Directeur du Service de Santé

Le Secrétaire,

*Dr. Germano Correia*

Prof. de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Nova Góa.





## REGLEMENT DU CONGRÈS

## ARTICLE PREMIER

Pour pouvoir assister aux séances du Congrès, prendre part à ses travaux et jouir des prérogatives de ses membres, il faut s'être fait inscrire auprès du Comité d'Organisation à Saint Paul de Loanda, ou à Lisbonne — Rua da Madalena 237. Seront seulement publiques les séances d'ouverture et de clôture.

## ART. II

La carte de membre du Congrès est *personnelle et nominative*. Les porteurs de ces cartes pourront se faire accompagner, aux séances, par les dames et jeunes gens de sa famille.

## ART. III

Le Congrès se divise en trois sections a savoir :

## A

*Organisation sanitaire des Colonies européennes de l'Afrique, vis-a-vis de l'Organisation Administrative et Financière de chaque pays. — L'institution de médecins hygienistes, seulement voués à la défense des populations indigènes. Education technique du personnel d'assistance médicalé. Création d'spécialités aux grands Centres de population. Formation de médecins ou aide-médecins et d'infirmiers indigènes.*

## B

*Assistance médicale aux indigènes et procès pratiques de leur hospitalisation. Isolement des malades contagieux. Défense sanitaire par la prophylaxie des maladies pestilencielles surtout de la variole et la peste, et de la lèpre. Prophylaxie et traitement de la maladie du sommeil. Défense contre la tuberculose, et contre les maladies vénériennes. Accord entre les colonies de l'Afrique Occidentale pour la défense maritime contre les maladies contagieuses.*

## C

*Communications de travaux scientifiques, sur l'anthropologie, la parasitologie, la micologie, etc. réalisés ou présentés par les Congressistes.*

Le Comité d'organisation se réserve expressément la faculté de réduire, scinder ou de fusionner les sections.

## ART. IV

Toute offre de communication ou de memoire destiné au Congrès doit être accompagné d'un resumé, si succinct que possible, écrit très lisiblement, sur un seul coté du papier et ne dépassant pas 500 mots qui sera adressé au Comité d'Organisation.

Celui-ci fera connaître à l'auteur, dans le plus bref delai, la décision qui aura été prise.

Les offres de communications seront reçues à Loanda jusqu'au 20 de Mai ou à Lisbonne jusqu'au 30 d'Avril 1923.

Le Comité se réserve la faculté de provoquer des communications et de les accepter, le cas échéant, jusqu'à la dernière heure.

## ART. V

Les langues portugaise, anglaise, et française, sont declarées langues du Congrès. Les communications orales pourront donc être faites et leur resumé redigé, à la volonté, dans l'une ou l'autre de ces trois langues.

## ART. VI

La durée des communications et des lectures est limitée à un quart d'heure, exceptionnellement à vingt minutes, au maximum. Les discussions auront la même durée.

Les présidents de séance veilleront à l'observation stricte de ces règles.

Aucun project de voeu ou de résolution ne sera mis aux voix s'il n'a pas été préalablement remis par écrit au président de la séance dans laquelle il aura été présenté.

## ART. VII

La présidence de chaque Section appartient de droit à un des Directeurs du Service de Santé des trois colonies qui ont pris l'initiative de la reunion des Congrès.

Le Comité d'Organisation nomme le secretaire de chaque section sous l'indication du président.



## ART. VIII

Le Bureau du Congrès sera constitué par les membres du Comité d'organisation résidents à Loanda.

## ART. IX

La session de clôture se destine au choix de l'emplacement du Congrès suivant, des sujets à y être traités, et à la votation des candidats aux prix pecuniaires décernés par le Gouvernement de l'Angola.

Les travaux présentés en vue de concourir aux prix, doivent être dactylographiés, ou imprimés avec destin au Congrès, n'y étant pas admis les travaux qui aient été publiés auparavant.

Chaque Congressiste aura une seule voix avec l'exception des Delegates Officiels des Gouvernements ayant Colonies à l'Afrique Occidentale et des Delegates des Gouvernements des Colonies, qui auront deux voix en toutes les questions concernant les Organisations sanitaires coloniales.

## ART. X

Après le Congrès, le Comité d'Organisation en publiera le compte rendu (rapports, communications, memoires, resolutions, voeux).

Pour pouvoir être publiés, les manuscrits, textes ou resumés des travaux, devront avoir été remis au secretaire de la Section, prêts pour l'impression, jusqu'à la fin de Août de 1923.

Les membres du Congrès recevront le compte-rendu gratuitement à l'adresse qu'ils auront indiquée.

## ART. XI

Le Bureau du Congrès décide sans appel dans tous les cas qui ne sont pas prévus par le présent règlement.

Le président a le même pouvoir provisionnel sous condition d'en référer au Bureau dans le plus bref délai possible.





#### IV

### EXCURSIONS SCIENTIFIQUES ET D'AGREMENT

Le Congrès qui réunira en la saison la plus fraîche de l'année sera précédé d'une petite excursion á quelques Roças de l'Ile de Saint Thomé, où les congressistes pourront étudier sur place, lesprocés d'assistance médicale aux travailleurs indigènes.

Il sera suivi d'une autre excursion aux plateaux de Benguela et Mossâmedes á la fin d'observer un peu le climat, les races, et les institutions d'assistance.

Les congressistes seront acompagnés depuis Saint Thomé par un délégué du Comité Execütif du Congrès.





## FÊTES ET RECÉPTIONS

Ce chapitre fera l'objet d'un programme special à paraître, au moment du Congrès. On coupera les travaux du Congrès par une excursion à quelques endroits prochains de Loanda et nous sommes autorisés par son Excellence le Haut Comissaire de la République Portugaise a vous informer qu'il donnera une réception et un banquet aux membres du Premier Congrès de Médecine Tropicale de l'Afrique Occidentale.





## VI

### LOGEMENTS ET PENSIONS

Le gouvernement de la Province de l'Angola a pris à sa charge toutes les dépenses avec logement, alimentation et transport des Congressistes depuis Lisbonne ou les ports d'Afrique. Ils n'auront donc à se preoccuper de ça.





VII

DOCUMENTATION

De Sua Ex.<sup>a</sup> o Alto Comissário da República em Angola a Suas Ex.<sup>as</sup> os Governadores Gerais do Congo Belga, da Africa Equatorial Francesa e da Africa Occidental Francesa : : : : :

O Chefe dos Serviços de Saúde de Angola, trouxe ao meu conhecimento o acôrdo realizado com os Chefes dos mesmos Serviços do Congo Belga e da Africa Equatorial Francesa, no sentido de promover a reunião de um Congresso de Medicina Tropical em S. Paulo de Loanda, em Julho de 1923.

Êste projecto merece todo o meu apoio, sendo legítimo esperar dele uma séria melhoria das Organizações de Saúde das Colónias interessadas, e a resolução de problemas que lhes são comuns, sobretudo no ponto de vista de assistência médica aos povos indígenas, preocupação dominante dos modernos povos colonizadores.

Encarreguei o Chefe dos Serviços de Saúde desta Província de fixar com os outros Chefes do Congo Belga e da Africa Equatorial Francesa, o programa definitivo dos assuntos a debater no futuro Congresso.

De V. Ex.<sup>a</sup> espero que prestará ao projecto o auxilio que lhe fôr possível, autorizando os médicos dessa Colónia a tomar parte nos trabalhos do Congresso.

Com os protestos da minha mais alta consideração,

Saúde e Fraternidade.

Alto Comissariado da República, em Loanda, 4 de Fevereiro de 1922.— (ass.) *José Mendes Ribeiro Norton de Matos.*

De Son Excellence le Gouverneur Gé-  
néral du Congo Belge à Son Excel-  
sence le Haut Commissaire de la  
Republique : : : : : :

*Excellence.* — Le project de la réunion d'un Congrès Colonial que les Médecins en chef de l'Angola, de l'Afrique Équatoriale Française et du Congo Belge ont préconisé et dont vous vous faites le promoteur, rencontrera, j'en suis convaincu, l'accord unanime de tous les Gouvernements intéressés. — Pour ma part, j'é puis assurer Votre Excellence que je ferai tout mon possible pour en favoriser la réussite et que je donnerai les instructions nécessaires pour que le Chef du Service Médical du Congo Belge se mette en relation avec les Médecins en Chef des autres Colonies pour collaborer avec eux et notamment avec le Médecin en Chef de l'Angola à l'établissement du Programme du Congrès. — La médecine préventive et l'Hygiène, en sauvegardant la santé de l'homme qui est le capital le plus précieux pour un État, sont indispensables à la réussite de toute entreprise coloniale.

Les problèmes concernant ces questions sont parmi ceux dont la solution m'intéresse au plus haut degré: je suis certain que nos Médecins en se communiquant leurs idées dans un Congrès, en discutant leur différents points de vues, en examinant les organisations médicales des divers pays, en étudiant les moyens nombreux et variés de défense sanitaire des populations indigènes nous fourniront des éléments précieux pour le développement économique de nos Colonies.

C'est dans cette conviction que je marque mon accord à votre proposition et que je fais dès à présent des vœux pour le succès du Congrès Médical Colonial.

Je vous remercie de votre initiative et vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Le Gouverneur Général. — (signé), *M. Lippens.*



**De S. E. le Gouverneur Général de  
l'Afrique Équatoriale Française : : :**

J'ai l'honneur de vous remercier de votre communication du 4 Février, concernant la prochaine réunion d'un Congrès de Médecine tropicale à Saint-Paul de Loanda en Juillet 1923.

Je me suis moi-même associé au projet d'accord entre les Directeurs des Services de Santé de l'Angola, du Congo Belge et de l'Afrique Equatoriale Française à ce sujet, et j'ai déjà saisi de la question M. le Ministre des Colonies, ainsi que l'Inspecteur Général du Service de Santé des Colonies à Paris, et l'Institut Pasteur.

Je ne manquerai pas de prévoir les conditions dans lesquelles les Médecins de l'Afrique Equatoriale Française pourront prendre part aux travaux du Congrès et de vous tenir au courant des décisions qui seront prises à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute consideration.

(signé) *M. Alfassa*

**De S. E. le Gouverneur Général de  
l'Afrique Occidentale Française : : :**

*Excellence.* — Par lettre en date du 4 Février dernier vous m'avez prié de désigner un Délégué pour le Congrès de Médecine tropicale qui doit se tenir à Saint-Paul de Loanda au mois de Juin 1923.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis tout disposé, en principe, à répondre à l'invitation que vous voulez bien me faire. Je vous serais en conséquence obligé de me donner connaissance, aussitôt qu'il vous sera possible, du programme détaillé des affaires qui seront traitées par le Congrès.

Je verrais avec satisfaction inscrire dans ce programme l'étude des accords particuliers de *Police sanitaire maritime*, que l'article 41 de la Convention internationale du 17 Janvier 1912 autorise entre pays riverains d'une même mer surtout si la présence de Délégués appartenant à toutes les nations européennes ayant des possessions sur la Côte Occidentale de l'Afrique permettait de jeter les bases d'une entente intercoloniale qui favoriserait les intérêts commerciaux tout en sauvegardant la protection de chaque pays.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma haute considération.

(signé) *M. Merlin*



**De Sua Ex.<sup>a</sup> o Alto Comissário a  
Sua Ex.<sup>a</sup> o Governador Geral da África  
Occidental Francesa : : : : : :**

O programa dos trabalhos a discutir no Congresso de Medicina Tropical que terá lugar em Loanda desde o dia 16 a 22 de Julho de 1923, foi submetido à apreciação dos médicos em chefe da África Equatorial Francesa (Sr. Dr. L. Boyé) e do Congo Belga (Sr. Dr. G. Trolli) os quais concordaram salvo pequenas alterações, com a proposta do Chefe dos Serviços de Saúde desta Colónia. Esse programa está sendo impresso afim de ser dentro de poucos dias distribuído por todos os países interessados.

A orientação geral do Congresso é sobretudo a discussão dos meios de assistência aos indígenas das nossas colónias, e uma sessão será especialmente destinada à defesa sanitária das populações nativas, contra as epidemias vindas do exterior quer por via marítima, quer por via terrestre.

Serão pois atendidos os desejos de V. Ex.<sup>a</sup>, para que se inclua no programa a discussão da policia sanitária marítima e com a melhor satisfação, tanto mais que os trabalhos dos médicos portugueses nesta Colónia são importantes sob esse ponto de vista, tendo conseguido debelar, aparentemente por completo, a epidemia de péste bubónica que entrou em Loanda em principio de 1921, e se espalhou por alguns pontos do interior.

Temos em andamento a montagem da defeza sanitária em toda a nossa costa, e V. Ex.<sup>a</sup> será posto a par dos trabalhos dos Serviços de Saúde desta Provincia, em conformidade com as ordens que nesse sentido dei ao Chefe dos mesmos Serviços.

Com os protestos da minha mais alta consideração,

Saúde e Fraternidade.

Alto Comissariado da República, em Loanda, 14 de Julho de 1922.  
— O Alto Comissário, (aa) *José Mendes Ribeiro Norton de Matos.*



De Sua Ex.<sup>a</sup> o Alto Comissário da República a Sua Ex.<sup>a</sup> o Ministro das Colónias de Portugal : : : : : :

Ex.<sup>mo</sup> Sr.

A multiplicidade e a complexidade dos problemas que se prendem com a assistência médica a colonos e indígenas das possessões europeias da Africa Ocidental estão exigindo uma larga colaboração entre os seus governos, de forma a aproveitar-se integralmente a experiência adquirida em cada uma delas, sem que nenhum dos respectivos serviços de saúde se deixe distanciar em assunto de tão magna importância.

Coube a este Alto Comissariado a honra de lançar a ideia da reunião periódica de Congressos de Medicina Tropical, em que tais problemas possam ser debatidos e esclarecidos por técnicos competentes, e a satisfação de ver essa iniciativa acolhida com verdadeiro entusiasmo pelos Governos do Congo Belga e da Africa Equatorial Francesa, que aceitaram, do bom grado, o alvitre de que o primeiro Congresso se realisasse em Loanda, de 16 a 23 de Julho de 1922.

É inutil ponderar a V. Ex.<sup>a</sup> o alto significado que essa reunião terá para o nosso país não só pelo elevado intuito que representa, como pelos resultados que dela é licito esperar.

Para que êste primeiro Congresso tenha por parte de Portugal uma representação digna da mais antiga nação colonial do mundo, e para que ele atinja, para honra nossa, o brilho que deve ter, afigura-se-me, porém, indispensável não só a comparência de delegados das outras colonias Portuguesas sobretudo as da Costa Ocidental da Africa, como a representação dos delegados officiais dos dominios e colonias estrangeiras da mesma costa africana. Não menos necessário me parece interessar no assunto os Institutos da especialidade, escolas de medicina tropical e laboratórios dos mesmos países.

Pôr estas considerações eu ousou esperar que V. Ex.<sup>a</sup> se digne transmitir e apoiar o meu convite aos Governos das Colonias Portuguesas, e á Escola de Medicina Tropical de Lisboa : aos Governos da Grã Bretanha, França, Bélgica, Hespanha e da República da Libéria, para se fazerem officalmente representar e aos seus institutos, colónias e dominios, no primeiro *Congresso de Medicina Tropical da Costa Ocidental da Africa* cujo programa, elaborado pelo serviço de saúde desta Provincia e actualmente submetido ao exame dos mé-



dicos em chefe de Boma e Brazzavile, será oportunamente remetido áqueles que nos derem a honra da sua adesão.

Ficará a cargo deste Alto Commissariado o cuidar dos meios de transporte e alojamento e o facultar aos Congressistas meios de conhecerem um pouco e fazerem a propáganda mundial das possibilidades desta nossa riquíssima colónia.

Saúde e Fraternidade.

Alto Commissariado da República, em Loanda, 14 de Março de 1922.  
— O Alto Commissário e Governador Geral, (ass.) *José Mendes Ribeiro Norton de Matos*.

De Mr. le Gouverneur Général p. i.  
de l'Afrique Occidentale Française à  
Mr. le Haut Commissaire de la Répu-  
blique dans l'Angola à Saint Paul de  
Loanda : : : : : : : : : : : :

Comme suite à ma lettre n.º 459 du 18 Février dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que M. le Ministre des Colonies, à qui j'avais cru devoir communiquer la correspondance échangée entre nos deux Gouvernements au sujet de la réunion projetée d'un Congrès de Médecine Tropicale à Saint Paul de Loanda, vient de m'aviser qu'il donnait son entière approbation à ce projet.

Il me charge de vos adresser tous ses remerciements pour avoir bien voulu prendre l'initiative de cette importante manifestation scientifique et y avoir associé les représentants du Service de Santé de nos possessions africaines.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

(ass.) *M. Alfassa*.



Do Director Técnico de Saúde das  
Colónias a S. Ex.<sup>a</sup> o Alto Comissário  
da República : : : : : :

Ex.<sup>mo</sup> Sr.

Sua Ex.<sup>a</sup> o Ministro das Colónias encarrega-me de comunicar a V. Ex.<sup>a</sup> que o Governo da União Sul Africana aceitou o convite do Governo Português, para tomar parte no Congresso de Medicina Tropical, a reunir, em Loanda, em Julho de 1923, solicitando, entretanto, que lhe seja enviado o programa dos trabalhos a efectuar e se lhe dê conhecimento de quais os meios de transporte, da União para Angola.

Sobre o assunto, o Ministério do Estrangeiros, pelo seu officio de 13 do corrente, diz agradecer a remessa dos esclarecimentos pedidos pelo Governo Britânico, afim de serem comunicados ao Governo da União Sul Africana.

Saúde e Fraternidade.

Direcção Técnica de Saúde, em 21 de Setembro de 1922.

A Sua Ex.<sup>a</sup> o Alto Comissário da República, em Angola.

O Director,

(ass.) *José de Brito Freire Vasconcelos.*

Le Ministre des Colonies à Monsieur  
le Gouverneur Général p. i. de l'Afri-  
que Equatoriale Française : : : : :

Paris, le 10 de Avril 1922.

Par note n.º 107, em date du 27 février 1922, vous avez bien voulu m'adresser copie d'une correspondance que vous avez échangé avec le Haut Commissaire de la République Portugaise d'Angola, au sujet d'un Congrès de Médecine Tropicale, qui se tiendrait à Saint Paul de Loanda, en juillet 1923.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis que donner mon entière approbation à ce projet, le congrès en question, auquel

participeront, sans doute, également tout au moins, par l'envoi de communications, les praticiens des colonies du Groupe de l'Afrique Occidentale Française, permettra d'étudier sur place les grands facteurs de morbidité de l'Afrique Equatoriale et contribuera par là, à la diffusion des mesures prophylactiques opposées aux principales affections locales, ainsi qu'au développement des Oeuvres d'Hygiène et d'assistance aux populations indigènes.

Vous voudrez bien, à cette occasion, exprimer à son Excellence le Haut Commissaire de la République d'Angola, tous mes remerciements, pour avoir bien voulu prendre l'initiative de cette importante manifestation scientifique et y avoir associé les représentants du service de santé de nos possessions africaines.

Je vous serais obligé de m'adresser le programme du Congrès, dès qu'il sera arrêté officiellement.

Signé: *Sarraut*.

*Cabinet n.º 1361*—Copie conforme transmise pour notification à Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs

du Gabon  
du Moyen-Congo  
de l'Oubangui-Chari  
du Tchad

le Directeur du Service de Santé  
le Directeur des Finances et du Contrôle  
le Chef du Cabinet Militaire  
le Chef du Bureau des Affaires Politiques.

Brazzaville, le 18 Mai 1922.

Le Gouverneur des Colonies

Gouverneur Général p. i. de l'A. E. F.

Signé: *M. Alfassa*





## BULLETIN D'ADHÉSION

Le sous signé (a) .....

.....  
au nom de (b) .....

.....  
donne son adhésion au premier Congrès de  
Médecine Tropicale de l'Afrique Occiden-  
tale que aura lieu à Saint Paul de Loanda,  
du 16 à 23 Juillet de 1923, et nomme comme  
son delegué au même Congrès Mr. ....

.....  
Sujet du rapport memoire communication (c)  
de son delegué .....

.....  
Place d'embarquement pour Loanda .....

.....  
(a) President, directeur de Service Médical, Institut, Societé, Mission, Eco-  
le s'intéressant aux problèmes d'Assistance Médicale aux indigènes, ou a la Patho-  
logie Africaine.

(b) L'Institut, Societé, Mission, École...

(c) Biffer les mots inutiles.





# BULLETIN D'INSCRIPTION

Le sous signé (a) .....

S'inscrit comme membre du premier Congrès  
de Médecine Tropicale de Afrique Occiden-  
tale qui aura lieu à Saint Paul de Loanda  
du 16 a 23 Juillet de 1923 où il presen-  
tera un rapport memoire communication (b)  
sur .....

Place d'embarquement pour Loanda .....

Nombre et nom de personnes de famille que  
l'accompagne .....

(a) Nom, prénom, qualité

(b) Biffer les mots inutiles.

Le sous signé (s)

S'inscrit comme membre du premier Congrès  
de Médecine Tropicale de Afrique Occiden-  
tale qui aura lieu à Saint Paul de Loanda  
du 18 à 22 Juillet de 1923 on li pressen-  
tera un rapport remonte communication (s)  
sur

Place d'embarquement pour Loanda

Nombre et nom de personnes de famille de  
l'accompagnant

et leur prénom, qualité  
(s) dans les trois parties

Le présent bulletin est destiné à recevoir les inscriptions des participants au Congrès de Médecine Tropicale de Afrique Occidentale qui aura lieu à Saint Paul de Loanda du 18 à 22 Juillet de 1923.





RÓ  
MU  
LO



CENTRO CIÊNCIA VIVA  
UNIVERSIDADE COIMBRA

\*1329683089\*

